

Au conseil communal de Grandson / séance du 10 octobre 2019

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 616/19 concernant la mise en conformité des terrains de football B et C des Tuileries-de-Grandson, dimension, sécurité et éclairage

La Commission ad hoc s'est réunie le mardi 10 septembre dernier à 20 :00h. à la Salle de Justice, en présence de M. Dominique Willer, Municipal et de M. Laurent Thiémard, Chef du Service des Travaux et de l'Environnement.

Elle a pris connaissance des éléments suivants :

1. Le FC Grandson-Tuileries compte 21 équipes pour environ 400 membres pour 10 à 12 matchs et 4 jours d'entraînement* sur 3 terrains dont le terrain A qui n'est plus conforme en éclairage ni en limite de sécurité. *" Par Semaine*
Le terrain B n'est ~~plus~~ éclairé du tout et le C n'est plus aux dimensions réglementaires. *Par*
2. Les nouvelles normes de ACVF obligent le club à mettre les terrains en conformité depuis 2015 déjà.
Plusieurs variantes ont été étudiées, nouvelle buvette, nouveaux vestiaires. Pour des raisons de coût, la municipalité privilégie la mise en conformité des terrains B et C ainsi que leur éclairage.
3. Les terrains B et C seront déplacés, corrigés aux dimensions demandées et équipés d'éclairages neufs.
Ces nouveaux éclairages ne dérangeront pas les voisins et seront limités aux surfaces de terrains, système confirmé par la Romange Energie SA.
4. Aspect financier
Le coût de ces travaux est devisé à CHF 540'000.--
dont la participation du FC Grandson-Tuileries pour CHF 50'000.--
participation du fonds du Sport Vaudois de CHF 90'000.--
ce qui laisse à la charge de notre commune la somme de CHF 400'000.—
5. Le FC Grandson-Tuileries s'engage à respecter les prestations auxquelles il s'est engagé

Toutes les démarches ont été approuvées par les organes de ACVF et ASF.

La commission demande d'être informée dès la fin des travaux et que le budget soit respecté.

6. Conclusion

En conclusion, la Commission ad hoc remercie M. Laurent Thiémard et M. Dominique Willer de leurs explications détaillées et vous propose, en se fondant sur ce qui précède d'accepter les conclusions du Préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide:

Article 1 ;

d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en conformité des terrains de football B et C selon le préavis n° 616/19 pour un montant total de CHF 540'000.-;

Article 2 :

d'accorder à cet effet, après déduction des participations directes et indirectes du FC Grandson-Tuileries, un crédit d'investissement de CHF 400'000.-, sur le compte n° 9141.35 ouvert à cet effet;

Article 3 :

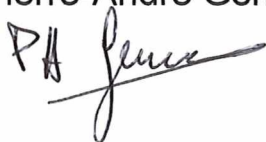
de financer ce montant par la trésorerie courante; ^[1]_[SEP]

Article 4 :

d'amortir cet investissement, soit CHF 400'000.-, par le compte n° 170.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2021.

Les membres :

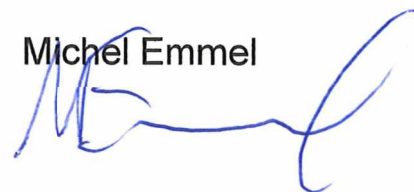
Pierre-André Genier



Pierre Alain Meyer



Michel Emmel



Daniel Trolliet



Melissa Margot

